

Représentant(e)s		Paul-Chagnon	Magalie Boileau (S)
Adrien-Gamache		Paul-de-Maricourt	
André-Laurendeau	Carmen Poulin	Pierre Brosseau	
Antoine-Brossard	Marie-Èlène L'Espérance	Pierre-D'Iberville	
Armand -Racicot		Pierre-Laporte	
Bel-Essor		Plein-Soleil	Bruno Hivert
Bourgeois-Champagnat		Préville	Richard Nault
Carillon		Rabeau	Geneviève Roy
Charles-Bruneau	Nathalie Lachapelle (S)	Sainte-Claire (Brossard)	
Charles-Le Moyne		Sainte-Claire (Longueuil)	Monique Bastien
Christ-Roi		Saint-Jean-Baptiste	Michel Parent
Curé-Lequin		Saint-Joseph	Nelson Langlais
D'Iberville	Mourad Heniche	Saint-Jude	
De La Mosaïque	Eric Marleau	Saint-Laurent	Stéphane Achim
De Maricourt		Saint-Romain	
De Normandie		Samuel-de Champlain(Brossard)	Thanh Trinh-Quang
Des Milles Fleurs	Michel Rocheleau	Samuel-de Champlain (Longueuil)	Michel Parent
Des Quatre-Saisons		Secondaire Participative L'Agora	Robert Trudel (S)
Des Quatre-Vents		Tourterelle	Lucie Michaud (S)
Des Saints-Anges		Comité EHDAA	Carmen Poulin
Du Jardin-Bienvenue	Guillaume Désilets		
Du Tournesol	Marc Bisson		
Félix-Leclerc	Jacques Eustache	Substituts	
Gaétan-Boucher			
Gentilly	Guy Drouin		
Georges-Étienne Cartier	Manon D'Astous		
Georges-P.-Vanier			
Gérard-Filion	Claude Carrière		
Guillaume-Vignal	Steve Bernier	Participants	
Hélène-de-Champlain		Monique Guillet	
Hubert-Perron		Michel Lord	
Internationale de GFP	Francine Couture (S)	Chantal Laforêt	
Internationale St-Edmond	Normand G. Gravel	Monsieur Sylvestre	
Jacques-Ouellette	Michel Tremblay	Madame Caron	
Jacques-Rousseau	Linda Bossé		
Jean-de-Lalande			
Joseph-de-Sérigny		Public	
Lajeunesse		Membres de l'exécutif du comité EHDAA	Chantal Boisselle
Laurent-Benoît			Louise Larivière
Le Déclit			Michelle Lague
Les Petits-Castors	Guy Brousseau		Laurent Pélerin
Lionel-Groulx	Monique Bureau		
Marie-Victorin (Brossard)	Marie-Èlène L'Espérance		
Marie-Victorin (Longueuil)	Karl Pinard (S)		
Maurice-L.-Duplessis	Nicolas Léonard	Secrétaire administrative	Sylvie Picard
Mgr-A.-M.-Parent	Hélène St-Jean		
Monseigneur-Forget			
Notre-Dame			

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Bastien, après constatation du quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 25.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Carmen Poulin que l'ordre du jour modifié de la présente séance soit adopté

Résolution numéro CP-745-04-02 Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour adopté est le suivant :

- | | | |
|---------|------|--------------------------------|
| 19 h 15 | 1. | Ouverture de l'assemblée |
| 19 h 20 | 2. | Adoption de l'ordre du jour |
| 19 h 25 | 3. | Parole au public |
| 19 h 35 | 4. | Mot du président |
| 19 h 40 | 5. | Parole à la Direction générale |
| | 5.1. | Questions des représentants |

AFFAIRES NOUVELLES

- | | | |
|---------|------|---|
| 19 h 50 | 6. | Politique de frais chargés – secteur professionnel et secteur éducation aux adultes(recommandation mai) |
| | 6.1. | Présentation |
| | 6.2. | Questions d'éclaircissement |

AFFAIRES EN COURS

- | | | |
|---------|------|---|
| 20 h 20 | 7. | Projet de politique relative au maintien et à la fermeture d'école et autres changements des services éducatifs dispensés dans les écoles |
| | 7.1 | Questions d'éclaircissement |
| | 7.2 | Recommandation |
| 20 h 50 | 8. | Règles d'allocations budgétaires 2007-2008 (retour) |
| | 8.1. | Questions d'éclaircissement |

21 h 20 **Pause**

AFFAIRES INTERNES

- | | | |
|---------|-----|---|
| 21 h 35 | 9. | Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2007 |
| 21 h 40 | 10. | Bénévole de l'année |
| 21 h 50 | 11. | Maison Jonathan |
| 21 h 55 | 12. | Proposition de l'école Samuel-DeChamplain |
| 22 h 00 | 13. | Sécurité sur les cours d'école |
| 22 h 10 | 14. | Règles de régie interne – adoption des nouvelles règles de dépenses |
| 22 h 20 | 15. | Parole aux commissaires-parents |
| 22 h 30 | 16. | Parole au représentant ÉHDAA |
| 22 h 40 | 17. | Parole aux membres |
| 22 h 50 | 18. | Autres points |
| 23 h 00 | 19. | Levée de l'assemblée |

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention

4. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Monique Bastien profite de l'occasion pour souhaiter à tous de Joyeuses Pâques à tous!

Elle tient à faire à lecture d'un propos afin de mettre les membres au courant d'une situation déplorable.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Monique Guillet souligne quelques points :

Elle répondra plus tard aux propos de madame Monique Bastien mais tient tout d'abord à faire part des réalisations de nos élèves :

- Expo-Sciences aura lieu le 18 avril prochain au Centre d'éducation des adultes Lemoyne de 8 h 30 à 19 h 30 : événement de qualité mettant en vedette les réalisations de nos élèves : Symposium sur la robotique
- 27 avril prochain : A toi la scène! 1ere édition où 7 écoles primaire participeront; on souhaite avoir une finale regroupement et une grande finale CSMV. Les gagnants de cet événement participeront à la Soirée des bénévoles le 2 mai prochain à l'école Jacques-Rousseau
- Lorsque l'équilibre budgétaire sera atteint, la CSMV pourra envisager mettre fin à la ponction de 5% mise en place pour la résorption du déficit.
- Souhait décodé : plusieurs membres souhaitent recevoir une formation sur le budget. Il y a lieu de se questionner sur la pertinence d'une telle formation soit en mai prochain ou bien de la prévoir pour le mois d'octobre prochain. **Après réflexion, les membres sont invités à faire part des commentaires à madame Monique Bastien.**
- Fête du Livre de Longueuil : 21 textes soumis de 11 écoles
- Merci aux parents pour la validation du sondage sur l'offre de service et le taux de satisfaction; ce fut une soirée productive qui a permis de bonifier le questionnaire
- Pour ce qui est du propos de madame Bastien, elle souligne que des représentants de la CSMV sur le comité EHDAA ont porté à l'attention de la direction générale une grande difficulté de fonctionnement. Elle mentionne qu'il n'y aura pas de présence CSMV lors de la réunion du mois d'avril si aucune rencontre ne peut se faire au préalable. Le refus de la CSMV n'est pas un vote de non confiance envers qui que ce soit.

5.1 Questions des représentants

Un représentant souligne qu'il attend depuis 2 ans une formation sur le budget ... il la souhaite donc en mai prochain.

Un représentant tient à souligner la détresse des parents d'un enfant HDAA, souvent si le contenu est émotionnel c'est qu'il se vit une tragédie derrière... la détresse peut paraître irrespectueuse mais nous avons tous une obligation morale et professionnelle d'empathie, surtout de la part de ceux qui sont payés ... on doit faire un effort.

Est-ce que le choix de cours des élèves en 3, 4 et 5^e secondaire doit être signé par les parents? On me dit que je le recevrai en mai, tout le monde dit l'avoir reçu en février.

C'est une info qui doit se rendre à la maison, ce ne sont pas des adultes, un suivi sera assuré.

Il serait souhaitable de voir sur le site de la CSMV, en vue des prochaines élections scolaires, un mini CV de ceux qui veulent se présenter comme commissaire afin que cette visibilité ne dépende pas uniquement du budget des individus.

AFFAIRES NOUVELLES

6. Politique de frais chargés – secteur professionnel et secteur Education aux adultes

Monsieur Michel Lord présente cette politique qui touche les jeunes entre 16 et 18 ans et en souligne quelques points. Il souligne que l'objectif est de faire en sorte que les coûts soient les plus bas possible. L'application débiterait en janvier 2008.

Les recommandations doivent être faites le mois prochain.

AFFAIRES EN COURS

7. Projet de politique relative au maintien et à la fermeture d'école et autres changements des services dispensés dans les écoles

Madame Chantal Laforêt répond aux questions des représentants.

Elle quitte à 20 h 45

8. RÈGLES D'ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES 2007-2008

Monsieur Sylvestre et madame Caron répondent aux questions des représentants :

La cote est calculée par le MELS en fonctions des codes postaux à partir des recensements en fonction des jeunes qui fréquentent l'école. Le principe de calcul n'est possiblement pas affiché sur le site du MELS; cette cote est mise à jour annuellement. Il y a effectivement une pondération qui est faite, on dénote des disparités sur le territoire de la CSMV en regard de l'indice de chômage. Les règles retenues sont l'indice que le MELS retient pour celui qui a le plus d'impact sur la réussite des jeunes (par exemple pour l'école Antoine-Brossard c'est le 3). Les cotes sont publiques, remises aux CE et disponibles sur le site du MELS.

Si avant les allocations n'étaient remises qu'en fonction des effectifs scolaires, il est souhaitable de voir le comparatif entre l'an dernier et cette année pour en voir l'impact, la demande a été faite le mois dernier et vous aviez acquiescé.

Actuellement, nous sommes incapables de le faire car nous n'avons rien reçu sur les allocations du MELS. C'est une consultation sur un mode de répartition budgétaire. Nous ne ferons pas de simulation monétaire car nous en sommes sur des principes.

La ponction de 5% faite depuis 2003 va s'arrêter quand la CSMV ne sera plus en déficit technique... En 2000-2001, il était de 12 Millions, l'an dernier de 981,000\$. C'est aléatoire en fonction des allocations allouées par le MELS.

La CSMV utilise un taux progressif pour cette raison, réussir à répondre aux besoins de la clientèle défavorisée.

Les écoles ne sont pas des entités légales. Le budget présenté au MELS est une consolidation des résultats de toutes les composantes de la CSMV.

L'augmentation des taxes scolaires n'a eu aucun impact sur la situation financière de la CSMV. C'est par une diminution de la péréquation, le MELS a empêché 20 millions. On corrige la situation pour être en équilibre.

80% des allocations du MELS ne sont pas distribuées en fonction de la défavorisation : ressources humaines, matérielles... L'annexe K indique les allocations distribuées per capita, pour des programmes spécifiques pour mieux atteindre la réussite des élèves.

Le budget de la CSMV est d'environ 260M, combien de millions seront répartis de la nouvelle façon?

On parle de 12 à 15 millions pour la défavorisation. Les ressources éducatives seront remises sur présentation de projets particuliers afin de corriger des anomalies faites par le passé.

Pour résorber le déficit technique, la récupération du 5%, la ponction faite l'an dernier, il y a eu

des compressions importantes sur les budgets des écoles et là vous voulez venir en chercher encore; nous tenons à connaître l'impact de cette nouvelle compression.

Les dépenses administratives représentent 4.5% soit 1/10 de 1%. L'ensemble des directions ont eu une projection budgétaire partielle pour fin de discussion. Vous pouvez le vérifier.

Madame Monique Bastien remercie les membres de la direction générale.

AFFAIRES INTERNES

Monsieur Steve Bernier présente les parents membres de l'exécutif du comité EHDAA. Ceux-ci nous font part des frustrations et du malaise qui existe entre les parents et la CSMV. Depuis trois ans, le comité demande la composition de la clientèle EHDAA, la CSMV refuse de remettre ce document, le comité travaille encore avec la clientèle de 2002-2003.

La CSMV nous présente des politiques de gestion administrative, des dossiers incompréhensibles et nous demande de les voter sur le champ, pendant que des dossiers complexes, des dossiers concrets qui touchent nos jeunes sont présentés superficiellement; c'est le cas du dossier de l'école Notre-Dame. Nous avons souvent mentionné qu'une consultation offre des choix, ce n'est pas le cas. On souhaite obtenir de la transparence de la part de la CSMV sur les indicateurs des besoins de nos jeunes ainsi que la répartition des ressources financières, la répartition des services, obtenir une compilation des besoins de ces jeunes; la CSMV ne fait pas cela, elle ne chiffre pas ces besoins!

Monsieur Normand Gravel fait lecture d'une résolution. Monsieur Steve Bernier remercie le comité de parents pour l'appui démontré ce soir.

9. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2007

CP-746-04-02

Madame Marie-Elène L'Espérance propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2007 avec correction au point 17 : *Madame Hélène St-Jean complète l'information donnée par les parents en début de rencontre en précisant qu'à l'instar des parents s'étant présentés en réunion ce soir, le conseil d'établissement et l'équipe-école Mgr A.-M.-Parent désirent maintenir un programme de musique offrant les options scientifiques de fin de 2e cycle afin d'assurer l'accès à autant de choix de programmes post-secondaires que les étudiants inscrits au régulier.*

Accepté à l'unanimité

10. Bénévole de l'année

Madame Monique Bastien souligne avoir reçu que 7 coupons, elle suggère donc de lui faire parvenir le nom de la personne désignée bénévole de l'école avant le 6 avril 2007; un tirage au soir sera fait lors de l'exécutif.

11. Maison Jonathan

Traditionnellement, le comité de parents envoie un ou deux représentants lors du souper bénéfice de la Maison Jonathan le 19 avril prochain toutefois, aucune invitation ne nous a été adressée.

12. Proposition de l'école Samuel-de-Champlain (B) Dossier éthique et culture religieuse

Madame Monique Bastien souligne qu'un atelier sera donné sur ce sujet au Congrès de la FCPQ, un membre du comité de parents y participera.

13. Sécurité sur les cours d'école

Madame Monique Bastien mentionne que 15 écoles lui ont fait parvenir un document. Lors de la séance publique la semaine dernière, les commissaires ont adopté une résolution afin qu'une période d'accès soit assurée. Les CE ont juridiction sur les règles de sécurité, c'est donc aux parents d'y voir.

14. Règles de régie interne

Ce sujet est reporté. Les représentants devront rapporter la déclaration de KM le mois prochain. Madame Monique Bastien souligne que le remboursement des frais de l'an dernier seront remis avant la fin d'avril 2007.

Madame Monique Bastien mentionne avoir assisté, à la mi-mars, à une rencontre des parents de l'école Notre-Dame (déficience moyenne à lourde) dont la majorité des élèves iront à la nouvelle Ecole Régionale dédiée aux déficiences lourde et moyenne avec troubles associés. Les autres iront à l'école Mgr-Parent, il y en a 7/39 qui auront le choix de l'école pour la dernière année mais la CSMV n'était pas en mesure de présenter l'offre de service de l'école Mgr-Parent. La CSMV a accepté de reporter les inscriptions jusqu'à la mi-avril car elle se doit de respecter l'échéancier du MELS. Il a été convenu que le surplus budgétaire de l'école Notre-Dame sera remis à l'école Mgr-Parent. Il y aura assemblée générale jeudi midi.

15. Parole aux parents commissaires

Messieurs Michel Parent et Normand Gravel présente leur rapport.

Concernant les orientations du plan d'organisation scolaire, quelques orientations passent le premier examen. Les commissaires ont reçu un excellent document synthèse.

Rappel : les inscriptions pour le Congrès doivent être remises avant le 20 avril prochain.

16. Parole aux représentants de l'ACPM

Messieurs Michel Parent et Claude Carrière ont finalement reçu le programme couleur du Congrès la semaine dernière.

17. Parole au représentant EHDAA

Le sujet a été traité préalablement.

Madame Carmen Poulin remercie le comité de parents d'avoir accepté de défrayer les coûts d'inscription pour permettre à deux parents membres du comité EHDAA d'assister au congrès de l'AQETA.

17. Parole aux membres

Les demandes faites par le comité de parents sur le calendrier scolaire ne seront pas retenues : la convention collective est plus pesante que les revendications des parents. C'est un dossier où le comité de parents n'a aucune emprise. Le comité de parents est un comité consultatif. La convention collective locale est revue si les deux parties le veulent simultanément. Ce sont les CE qui, selon la Loi, ont le pouvoir de changer le calendrier scolaire, l'horaire quotidien.

18. Autres points

La CSMV répond au Conseil des commissaires, c'est l'instance décisionnelle politique, c'est lui le palier de gouvernance.

On veut bien faire des recommandations sur les règles d'allocation budgétaires mais la CSMV refuse de nous remettre l'info demandée, par contre le travail est fait pour les directions d'école.

La Loi 32 indique le budget du CE ne peut servir qu'au fonctionnement du conseil d'établissement. Le surplus doit être versé au budget global de l'école, le CE peut décider l'année suivante où et à quoi il souhaite l'appliquer.

Souvent, le surplus du budget du CE était alloué pour remettre des bourses, ce n'est pas légal maintenant ... on ne peut pas rendre légal les traditions.

19. Levée de l'assemblée

CP-747-04-02

Monsieur Jacques Eustache propose la levée de l'assemblée à 23 h 15

Madame Monique Bastien
Présidente

Sylvie Picard
Secrétaire administrative